



# DELIBERATION CONTRAT DE MAINTENANCE SUR NOUVEAU POSTE

Délibération n° 18-2023  
Envoyé en préfecture le 26/09/2023  
Reçu en préfecture le 26/09/2023  
Publié le  
ID : 060-216005355-20230912-18\_2023-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commune de ROBERVAL

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Étaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,  
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjointes au Maire,  
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN,  
Conseillers Municipaux.

Était absent :  
Ludovic CASTAGNONI *est arrivé à 18h45mn*  
M Christian VAN WETTEREN, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

## Délibération contrat de maintenance informatique sur nouveau poste

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de maintenance informatique avec l'ADICO.

L'Adico propose un devis de 2 063.25 € TTC qui est désigné de la façon suivante :

- UC Dell optiplex3090 : 769.64 € H.T
- Disque dur interne : 42.90€ H.T
- Mémoire vive Crucial 18.99 € H.T
- Ecran BenQ22 : 125.00 € H.T
- Clavier sans fil : 43.14 € H.T
- Office 365 business Standard -Tarif annuel (contrat de 4 ans) : 181.20 € H.T
- Antivirus : 26.55 € H.T
- Prestation technique sur site- installation poste : 260.00 € H.T
- Maintenance Sérénité Poste (Taris annuel-contrat de 4 ans) : 200 € H.T
- Prestation formatage pour 1 poste 70.00 € H.T

Monsieur le Maire rappelle que le devis peut être ajuster sachant que le devis à une validité de 15 jours. Dit que le crédit est inscrit au budget 2023 de la commune, chapitre 21, article 2183 (matériel informatique).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser le Maire à signer le contrat.

Commune de ROBERVAL  
Le 12 septembre 2023  
Michel VERPLAETSE  
60 (le Maire)

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le



ID : 060-216005355-20230912-18\_2023-DE